



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

normes

Question écrite n° 68471

Texte de la question

M. Jacques Bompard attire l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès du Premier ministre, chargé de la réforme de l'État et de la simplification, les difficultés pour ne pas dire l'incapacité récurrente de l'État à se simplifier. L'objectif d'une réforme des services de l'État pour davantage de lisibilité et d'économies budgétaires est en principe partagé par tous, mais encore faut-il prendre conscience des véritables causes de la complexification administrative : parcellisation des dossiers sans véritable coordination, multiplication des ayants pouvoirs, règne des cas particuliers, absence de hauteur des décisionnaires... Les voies choisies pour la simplification avec l'objectif d'améliorer la compétitivité et de diminuer les coûts sont dérisoires : création d'un système d'information de l'État afin de coordonner le système d'information de chaque ministère pour plus de transversalité et création d'une autorité indépendante pour gérer le flux normatif. Des strates supplémentaires sont ainsi créées, et aucune supprimée. Le choc de simplification promis est d'ores et déjà inconsistent, incohérent et inefficace. Il demande quand une véritable réforme de l'État entraînera les suppressions de services, seule mesure pouvant donner lieu à une simplification des normes édictées.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Bompard](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 68471

Rubrique : Administration

Ministère interrogé : Réforme de l'État et simplification

Ministère attributaire : Action et comptes publics

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 novembre 2014](#), page 9460

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)